

Mise en place d'un plan de gestion de l'Anguille sur les marais d'eau douce du Vigueirat - Campagne 2013 - Synthèse des résultats 2007-2013.



L'Anguille européenne (*Anguilla anguilla*) est un poisson migrateur amphihalin thalassotoque dont les stocks n'ont fait que chuter ces vingt dernières années. Son déclin a conduit à l'instauration d'un règlement européen traduit dans un Plan National de Gestion de l'Anguille, qui vise à ramener la population d'anguilles à ses niveaux historiques. Pour répondre aux objectifs de ce règlement européen, le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs 2004-2009 et 2010-2014 (COGEPOMI RMC, 2004, 2011) prévoit notamment de pallier le manque de connaissances sur la dynamique de population de l'Anguille. Une étude a ainsi été lancée par MRM en 2007 sur le site atelier des Marais du Vigueirat, dans l'objectif d'évaluer, sur une période de 8 ans, le nombre potentiel de géniteurs par recrue et leur qualité biologique dans les hydrosystèmes d'eau douce côtiers méditerranéens.

Fin 2007-début 2008, trois lots d'anguilles marquées individuellement ont été introduits dans un étang clos (Pisci-Sud). En janvier-février 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012, 2,5 kg de civelles, soit un peu plus de 9000 civelles par an, ont également été introduites. De 2008 à 2012, deux pêches annuelles de neuf jours ont également été réalisées au printemps et à l'automne, en 2013, seule la pêche du printemps a pu avoir lieu. Ces pêches constituent le suivi du devenir des anguilles introduites. La survie, le taux de croissance et l'indice d'argenture sont évalués. Toute anguille argentée migrante capturée n'est pas remise à l'eau et contribue à l'estimation du nombre d'anguilles argentées produites par recrue et de leur qualité biologique (parasitisme, polluants ...).

En mai 2013, 746 anguilles ont été capturées dont 282 reprises, 384 nouvellement marquées et 80 argentées non marquées sorties du système. Les croissances annuelles observées, remarquables pour la cohorte de civelles de 2008, ont beaucoup ralenti pour les cohortes suivantes du fait d'une augmentation de la densité d'anguilles dans l'étang. Un premier article scientifique publié en 2013 prédit que pour 100 anguillettes ou 100 anguilles jaunes introduites en octobre 2007, on peut espérer 10 à 14 anguilles argentées entre 3 et 5 ans après l'introduction. En parallèle, le suivi des captures au niveau d'une passe-piège à anguilles, installée depuis 2007, garantit l'appréciation du recrutement naturel des Marais du Vigueirat depuis le canal d'Arles à Fos.

Auteurs du document : CRIVELLI A.J., GEORGEON M., CONTOURNET P., LABEL I.

Obtenir le document : Tour du Valat

Mots clés : ANGUILE EUROPEENNE, CIVELLE, MARAIS DU VIGUEIRAT, PASSE A POISSON

Thème (issu du Text Mining) : MILIEU NATUREL, FAUNE

Date : 2014

Type de ressource : Rapport d'études

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : PRLM6583

Langue : Français

Accéder à la notice source : <http://85.31.222.100/alexandrie-7/dyn/portal/index.seam?page=alo&alold=6583>

Télécharger les documents :

<http://85.31.222.100/alexandrie-7/dyn/portal/digidoc.seam?>

[actionMethod=dyn%2Fportal%2Fdigidoc.xhtml%3AdownloadAttachment.openStateless&statelessToken=YNSEk8KlytZi17Y0Fqif3mD2EUv1yctMyfIC5K1HME](http://85.31.222.100/alexandrie-7/dyn/portal/digidoc.seam?actionMethod=dyn%2Fportal%2Fdigidoc.xhtml%3AdownloadAttachment.openStateless&statelessToken=YNSEk8KlytZi17Y0Fqif3mD2EUv1yctMyfIC5K1HME)

Commune : ARLES (13004), SAINTES-MARIES-DE-LA-MER (13096)

Département : BOUCHES-DU-RHONE (13)

Région : PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR (93)

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/mise-en-place-d-un-plan-de-gestion-de-l-anguille-sur-les-marais-d-eau-douce-du-vigueirat-campagne-200>

Evaluer cette notice: